

Motion 1828

Pour une adhésion du canton de Genève à l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la terminologie du droit de la construction (AIHC)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que la législation suisse en matière de construction n'est pas satisfaisante, notamment par le fait qu'il y a 26 définitions différentes de la notion de hauteur des bâtiments, 2000 versions différentes de la zone d'habitation à trois étages, 120 000 articles de lois et de règlements d'application, un manque de transparence et d'intelligibilité ainsi qu'une forte disparité des critères de dimensionnement des zones à bâtir, un manque d'unité dans les modes de mesures des dimensions des bâtiments, etc.;
- que des deux solutions envisagées pour remédier à cette situation insatisfaisante, à savoir la promulgation d'une loi fédérale ou la voie intercantonale (ou fédéraliste ou concordataire), c'est cette dernière qui a été choisie, notamment en raison du fait que la réglementation en matière de police des constructions relève de la compétence des cantons ;
- que la Conférence des directeurs des travaux publics de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP), sur la base d'une enquête démontrant la volonté quasi unanime des cantons d'une harmonisation intercantonale, a opté pour la voie concordataire qui a débouché sur l'acceptation à une très large majorité du texte de l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la terminologie du droit de la construction (AIHC) le 22 septembre 2005 ;
- que depuis lors, seul le canton des Grisons a adhéré formellement à cet Accord qui n'entrera en vigueur que lorsque six cantons l'auront fait ;
- que de nombreuses interventions parlementaires au niveau fédéral ont été déposées sur la question, démontrant l'intérêt des Chambres fédérales pour cette harmonisation mais aussi le risque de voir la solution de la création d'une loi fédérale refaire surface si ce dossier devait continuer de stagner ;

invite le Conseil d'Etat

A lancer dans les meilleurs délais le processus d'adhésion de Genève à l'AIHC.